

# CONSEIL MUNICIPAL

\*\*\*\*\*

**Séance du 26 mai 2020 à 20H30**

## COMPTE-RENDU

\*\*\*\*\*

**Affiché en exécution de l'article L.2121-25 du  
Code Général des Collectivités Territoriales**

**Présents :** CHATARD François, DELORT Francis, DE VRIES-MEIJER Margaretha, FORTIN Gabriel, GRANGER Sarah, PAYEN Magali, PEYROUNY Bernadette, PEZEYRE Valérie, REIX Christophe, REYJAL Patrick, VILLETTE Patricia.

\*\*\*\*\*

### **1/ Installation des conseillers municipaux**

La séance est ouverte sous la présidence de M. DELORT Francis, Maire. Il déclare les membres du conseil municipal cités ci-dessus, présents et installés dans leurs fonctions.

Monsieur Patrick REYJAL est désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de la séance du 26 février 2020 : approbation à l'unanimité par le Conseil Municipal.

### **2/ Election du Maire**

Le plus âgé des membres présents du conseil municipal prend la présidence de l'Assemblée, soit Bernadette PEYROUNY. Elle procède à l'appel nominal des membres du conseil et constate que la condition de quorum est remplie.

Le conseil municipal désigne 2 assesseurs : Sarah GRANGER et Gabriel FORTIN.

Le président de l'assemblée invite à procéder à l'élection du Maire au scrutin secret et à la majorité absolue.

Chaque conseiller, à l'appel de son nom, est invité à déposer son enveloppe de vote dans l'urne. Les bulletins de votes sont dépouillés par les 2 assesseurs.

Candidat au poste de Maire : Francis DELORT

Votants : 11

Nuls : 0

Blancs : 1                                   => Francis DELORT obtient 10 voix, il est élu Maire et  
Exprimés : 10                               immédiatement installé.

Majorité absolue : 6

### **3/ Détermination du nombre d'adjoints et élection des adjoints**

Francis DELORT, élu Maire, prend la présidence de l'assemblée et invite le conseil municipal à fixer le nombre d'adjoints.

La commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, soit 3.

Au vu de ces éléments, il est proposé de fixer à 3 le nombre d'adjoints. A l'unanimité, le conseil municipal décide de fixer à 3 le nombre d'adjoints.

Le Maire invite maintenant le conseil municipal à procéder à l'élection des adjoints.

Candidat au poste de 1<sup>er</sup> adjoint : Patricia VILLETTE

Votants : 11

Nuls : 0

Blancs : 1                                   => Patricia VILLETTE obtient 10 voix et elle est élue 1<sup>ère</sup>  
Exprimés : 10                               adjointe

Majorité absolue : 6

Candidat au poste de 2<sup>ème</sup> adjoint : Christophe REIX

Votants : 11

Nuls : 0

Blancs : 1                                   => Christophe REIX obtient 10 voix et il est élu 2<sup>ème</sup> adjoint

Exprimés : 10

Majorité absolue : 6

Candidat au poste de 3<sup>ème</sup> adjoint : Patrick REYJAL

Votants : 11

Nuls : 0

Blancs : 1                                   => Patrick REYJAL obtient 10 voix et il est élu 3<sup>ème</sup> adjoint

Exprimés : 10

Majorité absolue : 6

### **4/ Charte de l'élu local**

Le Maire donne lecture à l'assemblée de la charte de l'élu local, et un exemplaire est distribué à chacun.

### **5/ Questions diverses**

- En vue de la préparation du prochain conseil municipal, il a été évoqué :
  - Les différents organismes extérieurs où la commune doit être représentée par des délégués communaux ;

- Les différentes commissions communales qui peuvent évoluer ;
  - Les organismes nécessitant des correspondants communaux.
- En ce qui concerne les délégués à la Communauté de Communes du Pays de Saint-Yrieix, la commune dispose d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant. Les délégués sont nommés dans l'ordre du tableau du Conseil Municipal :
- **Francis DELORT**, maire, est nommé **délégué titulaire** ;
  - **Patrick REYJAL**, 3<sup>ème</sup> adjoint est nommé **délégué suppléant**, suite aux démissions du 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> adjoint.
- L'adressage doit être mis en place au plus vite (passage de la fibre).
- Un tableau répertoriant les voies et les habitants a été fourni afin que les élus puissent l'étudier en vue du prochain conseil municipal.
- La création d'une permanence pour aider les personnes étrangères dans leurs démarches administratives a été évoquée.
- L'aide aux personnes âgées et/ou en difficulté a été soulevée, peut être avec une « commission sociale ».
- Le développement des manifestations sur la commune est un point essentiel.
- Renouveau de certaines associations en sommeil ;
  - Fêtes communales ;
  - Chemins de randonnées ;
  - Etc.
- Volonté de développer le site internet et de créer une page Facebook.

**La séance est levée à 22H30.**